



Gheco Urbanistes



Plan Ensemble
1:7500e

A Aa UAb UAe UXc Na
Ap UAe AU1 Nc
Ae UB AU2 Nca
At UBp AUe Np
Ax UX N
UAa UXa

Espace Boisé Classé (art.L.113-1 du C.U.)

Éléments patrimoniaux bâtis protégés au titre de l'article L.151-19 du C.U.

Bâti remarquable à protéger

Mur à protéger

Petit patrimoine

Éléments paysagers protégés au titre de l'article L.151-19 du C.U.

Espace vert

Alignement d'arbre

Arbre remarquable

Cheminement et parcours de découverte

Éléments protégés au titre de l'article L.151-23 du C.U.

Hale

Zone humide (SAGE)

Secteur sensible au passage et accumulation des eaux pluviales

Fossé à entretenir/préserver

Cours d'eau à préserver

Axe de ruissellement des eaux pluviales (cf OAP gestion de l'eau)

Bâtiment agricole pouvant faire l'objet d'un changement de destination (art.L.151-11-2° du C.U.)

Emplacement Réserve (art.L.151-41 du C.U.)

Construction faite ou en cours (non cadastrée)

En cours de construction

0 250 500 m

Source : PCI Vecteur 01/2025

17/07/2025

UAa	Centre bourg de St-André
UAb	Noyaux anciens des bourgs de Toulon, Le Pont et Chailloux
UAe	Secteur d'équipements bourg St André
UB	Extensions aménagées et bâtis résidentiels denses à moyenement denses, en extension des cours de bourgs et cour de village Chez Maulin Quartiers résidentiels composés/organisés, lotissements : bourg St André, Le Pont, Le Brandel / Chagnachet
UBp	Secteurs résidentiels aménagés et bâtis, moyennement denses à peu denses, détachés des noyaux de bourgs et de villages, non organisés/structurés, contraints ou sensibles : - développés en bordure de voies (urbanisation linéaire), ou sous-bois (Le Brandel/Chagnachet), - et/ou proches de secteurs de carrières et dépôts (en activité ou non) (Brandel/Chagnachet, Bois de Coupe-Gorge), - et/ou proches de secteurs sensibles au passage et accumulation des eaux pluviales (Champs de l'Ormeau)
UX	Zone d'activités économiques de Gîte Bien
UXa	Secteur d'activité dans le bourg St André
UXc	Secteur de la coopérative agricole (silo)
AU1	Zone à urbaniser Les Genêts (bourg St André)
AUe	Zone à urbaniser de Coulmbre (secteur de mutation/renouvellement urbain, bourg st André)
A	Zone agricole
Ap	Zone agricole paysagère protégée (abords de l'Abbaye)
Ae	Secteur d'équipements d'intérêt collectif (STEP, lagunage, aire de jeux)
Ax1 à Ax5	Secteurs d'activités économiques diffuses (STECAL)
N	Zone naturelle
At	Secteur d'hébergement touristique/de loisirs
Na	Secteur de l'Abbaye et du cimetière
Nc	Secteur de carrières remblayées
Nca	Secteur de carrières en activité
Np	Zone naturelle protégée (zones de marais et abords de cours d'eau)

Liste des emplacements réservés			
N°	Destination	Surface (m²)	Bénéficiaire
1	Aménagement du parking de l'école	2274	Commune
2	Aménagement du carrefour entre la rue de l'Abbaye et la rue de la Mairie	434	Commune
3	Aménagement du carrefour entre la rue des Genêts et la rue de la Mairie	28	Commune
4	Extension de la STEP	3668	Commune
5	Chemins et accès au ruisseau	7172	Commune
6	Chemins et accès au ruisseau	5182	Commune
7	Aménagement d'un dispositif de gestion des eaux pluviales	1646	Commune
8	Aménagement du parking - espace public - gestion des eaux pluviales	1216	Commune